

Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Crédit : 1'077'672 francs

Année : 2025

Objet : Rentrée scolaire 2025 de l'enseignement secondaire II

Programme(s) : F02 Enseignement secondaire II et formation continue

Nature(s) : 30 Charges de personnel

Nombre de postes : ETP 18.8

Motifs-détails : Selon les dernières prévisions cantonales établies par le service de la recherche en éducation et les inscriptions actuellement recensées, l'enseignement secondaire II devrait accueillir 26'941 élèves à la rentrée 2025, soit une hausse de 872 élèves (+3.3 %) par rapport à la rentrée précédente.

Afin d'accueillir tous ces élèves dans de bonnes conditions dans toutes les filières du secondaire II et du tertiaire B, il est nécessaire de pouvoir engager 18.8 ETP supplémentaires de personnel enseignant dès août 2025, pour un coût de 1.1 million sur le programme F02.

Cette demande de postes supplémentaires s'explique par les deux éléments suivants :

- Les effectifs prévus à la rentrée 2025 s'avèrent être finalement supérieurs de 207 élèves par rapport aux prévisions utilisées pour l'élaboration du budget 2025 (établies en mai 2024). Cette augmentation concerne principalement les premières années de la filière gymnasiale.
- Le budget 2025 a été élaboré en intégrant une réduction de 11.4 ETP par rapport aux besoins initialement estimés pour y faire face. Cette hypothèse prise lors de la préparation du budget, fondée sur l'observation d'une croissance des effectifs légèrement inférieure aux prévisions ces dernières années, ne s'est pas vérifiée. Pour rappel, ce point est explicité dans le programme F02 du budget

2025 (p. 237), qui mentionne que 30.5 ETP ont été budgétés sur les 41.9 ETP requis, soit une différence de -11.4 ETP.

Au regard de la situation actuelle, la direction générale de l'enseignement secondaire II a réévalué les besoins nécessaires au strict minimum pour assurer la rentrée scolaire dans de bonnes conditions et sollicite ainsi 18.8 ETP supplémentaires. À défaut de l'octroi de ces postes, il sera nécessaire :

- d'augmenter le nombre d'élèves par classe/cours dans les filières ou c'est possible, péjorant ainsi les conditions d'enseignement ;
- de devoir déplacer certains élèves en cours de cursus pour optimiser les effectifs dans certains cours.

Il est important de souligner que le budget en francs du programme F02 devrait être respecté en 2025, grâce à une consommation moindre des postes budgétés pour l'année scolaire 2024-2025.

Un crédit supplémentaire au sens de la LGAF ne s'avère donc pas nécessaire à ce stade. Toutefois, le nombre de postes alloués au programme F02 sera dépassé dès le mois d'août 2025, et ce pour l'ensemble de l'année scolaire 2025-2026.

Pour cette raison, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse sollicite l'octroi d'un crédit supplémentaire pour assurer l'engagement de ces 18.8 ETP dès la rentrée scolaire 2025 et pouvoir les pérenniser par la suite. Ces postes seront intégrés dans le projet de budget 2026.

Conseil d'Etat :



2 juillet 2025

La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	Date :
Refus	Signature :